

Appel à candidatures : Conception, réalisation et livraison d'un stand pour salons export

Annonceur coordinateur des campagnes :

INTERBEV (Association nationale interprofessionnelle du Bétail et des Viandes) 207 rue de Bercy, 75587 PARIS cedex 12.

Objet du marché :

L'annonceur réalise une mise en compétition ayant pour objet la conception, la réalisation, la livraison et le suivi du stand « INTERBEV » pour le salon ANUGA (Koelnmesse GmbH Messeplatz 1- 50679 Cologne, Allemagne).

Durée du marché :

Années 2023 et 2025, éventuellement renouvelable 1 fois par avenant écrit au contrat conclu pour la durée initiale.

Caractéristiques principales :

Ce stand, objet du présent appel d'offres, a pour objectif la facilitation de l'accès au salon à des entreprises co-exposantes qui ont l'opportunité de réserver des espaces qui leur sont dédiées. Il permet également l'accueil/restauration privée des professionnels du secteur de l'élevage et des viandes, la valorisation des missions de l'interprofession à l'export ainsi que des outils mis à disposition par celle-ci.

Nombre limite de candidats pouvant être admis à présenter une offre :

Quatre au maximum.

Date limite et lieu de réception des candidatures :

21 mars 2023 à 17h00

- Les candidatures seront transmises, en recommandé avec accusé de réception ou déposées contre remise d'un accusé de réception à INTERBEV, Tour Mattéi, 16^e étage, 207 rue de Bercy, 75587 PARIS Cedex 12.
- Il sera indiqué, sur l'enveloppe, la mention suivante : « Appel à candidature stand salons export »
- Tout dossier de candidature reçu après cette date (par courrier simple, par courrier avec AR, par chrono, par coursier, par mail ou par tout autre moyen) ne sera pas pris en compte par l'annonceur.

L'organisme devra s'assurer de la bonne remise du dossier de candidature avant cette date limite.

Conditions de la compétition et rémunération de l'agence :

1/ Cette mise en compétition n'est pas rémunérée : aucune indemnisation n'a été prévue pour les sociétés admises à présenter une offre et dont l'offre n'aura pas été retenue.

2/ Les informations contenues dans le cahier des charges remis aux candidats sélectionnés devront rester strictement confidentielles.

3/ Les candidats admis à présenter une offre devront proposer une recommandation détaillée et la présenter.

4/ Celle-ci devra comporter les éléments suivants pour chacun des trois stands :

- Une proposition d'architecture (avec plans détaillés et vues couleur 3D),
- Une scénographie en concordance avec l'architecture et la thématique du stand,
- Un rétro planning pour la mise en œuvre de l'opération,
- Un devis poste par poste, présenté en euros TTC.

5/ Si l'agence gère un budget concurrent (annonceur du même secteur ou directement concurrent), un accord préalable devra être donné par les annonceurs du présent appel à candidature.

6/ La création de l'agence retenue est, après rémunération du travail effectué, propriété de l'annonceur, sans limitation de temps et de lieu, et pour l'utilisation à travers toute technique de communication et tout média.

7/ Les dépenses ne pourront être engagées qu'après signature d'un devis détaillé et la signature d'un contrat cadre entre l'annonceur et l'agence retenue.

8/ L'agence fera l'objet d'un contrat annuel, renouvelable éventuellement 2 fois.

Justifications à produire par les candidats lors du dépôt des dossiers de candidature :

1. Une lettre de candidature datée et signée acceptant les conditions de la compétition mentionnées ci-dessus.
2. Une déclaration sur l'honneur du candidat, dûment datée et signée, spécifiant la liste des budgets d'opérateur du même secteur et / ou d'un secteur ou organisme pouvant présenter un conflit d'intérêt avec les filières viande sur l'ensemble des marchés concernés par les différentes campagnes.
3. Une déclaration sur l'honneur du ou des candidats (en cas de groupement), dûment datée et signée par le candidat, pour justifier :
 - a. avoir satisfait aux obligations fiscales et sociales de leur pays ;
 - b. ne pas avoir fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
 - c. ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
 - d. ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
 - e. ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.- La liste des principales références pertinentes par rapport à l'objet du présent appel à candidature, accompagnées de visuels mettant en évidence l'expertise dans la mise en œuvre de stands de communication institutionnelle, dans le secteur agricole ou agroalimentaire, d'une surface > à 200 m², avec espace accueil/restauration.
4. La présentation de l'agence et de son organisation interne.
5. Le nom et le niveau d'expérience du responsable chargé de la coordination de la prestation générale.
6. La présentation détaillée de l'équipe chargée du projet.

Ces éléments doivent permettre aux annonceurs de se faire une idée sur la bonne adéquation entre leurs besoins et l'offre de prestations des agences.

Critères de sélection des candidatures :

- Méthodologie d'approche générale.
- Qualité, disponibilité et expérience des équipes dédiées.
- Références de stands dans le secteur agricole ou agroalimentaire.
- Expertise en matière de réalisation de stands
- Expertise dans la gestion de stands avec espace restauration (cuisine sur place).
- Expertise en matière de stands de communication institutionnelle ou collective.

Les renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus auprès de :

INTERBEV, 207 rue de Bercy – 75012 PARIS Tél. 01.44.87.44.60.

Choix des agences admises à concourir :

22 mars 2023

Remise du cahier des charges aux agences admises à concourir :

23 mars 2023

Brief oral des agences en compétition :

4 avril 2023

Audition des agences :

25 avril 2023

Date de publication sur le site Internet d'INTERBEV :

9 février 2023